

# Province de Québec

A une séance ordinaire du conseil municipal de Laurierville, tenue au lieu et heure ordinaire du conseil, lundi le 15 novembre 2021, conformément au Code municipal de la Province de Québec.

Sont présents : Mme Suzy Bellerose, M. Martin Samson, Mme Isabelle Gagné, Mme Julie Bernard et M. Carl Laflamme, formant quorum sous la présidence du maire, M. Marc Simoneau. Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, est aussi présent.

Est absent : M. Pierre Cloutier.

## **Ordre du jour de l'assemblée**

1. Présentation et approbation de l'ordre du jour.
2. Approbation des procès-verbaux du 4 et 12 octobre 2021.
3. Adoption second projet de règlement numéro 2021-07, modifiant le règlement de zonage numéro 2016-08, concernant les clôtures et pour agrandir la zone R-4 à même une partie de la zone R/C-7.
4. Adoption du second projet de règlement numéro 2021-08, modifiant le règlement de lotissement numéro 2016-09, concernant le lotissement en zone agricole.
5. Mandat à Lavery, De Billy, avocats pour tenter toutes procédures judiciaires utiles pour faire cesser l'usage dérogatoire sur le lot 5 659 519.
6. Résultats appel d'offres, pour la collecte, le transport et le traitement du plastique agricole.
7. Volet 2 du programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP).
8. Correction résolution annulation du solde résiduaire du règlement d'emprunt numéro 2018-04.
9. Acceptation de la réception provisoire des ouvrages pour le Rang 8 Ouest.
10. Renouvellement entente avec la Société Protectrice des Animaux d'Arthabaska (SPAA).
11. Offre année 2022 par Sotek pour entretien préventif.
12. Achat de pneus d'hiver pour le pick-up.
13. Période de questions de l'assistance.
14. Renouvellement entente avec ORAPÉ pour les encombrants.
15. Location d'une porte de garage par EMP inc., du 1<sup>er</sup> décembre 2021 au 31 mars 2022 et de la plate-forme de ciment pour le mélange de matériel granulaire et sel déglacant.
16. Renouvellement des services pour les analyses d'eau pour 2022 avec Enrofins/EnvironeX.
17. Renouvellement assurances générales pour la période du 15 décembre 2021 au 15 décembre 2022.
18. Renouvellement entente service de loisirs avec la Ville de Plessisville.
19. Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil.
20. Mandat des membres du Comité consultatif d'urbanisme.
21. Traverse piétonnière en face de l'école primaire.
22. Dépôt par les candidats(es) à l'élection municipale du formulaire « liste des donateurs et rapport de dépenses ».
23. Transport des feuilles mortes et des résidus de pelouse.
24. Participation financière Marathon de l'espoir du 11 décembre 2021.
25. Correspondance.
26. Approbation des comptes.
27. États des revenus et dépenses au 31 octobre 2021.
28. Varia.
29. Clôture de l'assemblée.

**Résolution : 2021-262**

**Approbation de l'ordre du jour.**

Proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

**Adoptée**

**Résolution : 2021-263**

**Approbation des procès-verbaux du 4 et 12 octobre 2021.**

Proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que les procès-verbaux du 4 et 12 octobre 2021, soient et sont adoptés et signés tel que rédigés et présentés aux membres du conseil, et dont le directeur général et greffier-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

**Adoptée**

**Second projet de règlement numéro 2021-07**

**Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2016-08, afin d'agrandir la zone R-4 à même une partie de la zone R/C-7 et pour modifier les articles 12.3.11 et 12.3.13 concernant les clôtures, murs et haies.**

**Attendu** que le conseil juge à propos et dans l'intérêt de la municipalité de modifier le règlement de zonage numéro 2016-08, afin d'agrandir la zone R-4 à même une partie de la zone R/C-7 et pour modifier les articles 12.3.11 et 12.3.13 concernant les clôtures, murs et haies.

**Attendu** que ces modifications respectent le contenu du plan d'urbanisme de la municipalité;

**Attendu** que le conseil a adopté par résolution, à la séance du 13 septembre 2021, le projet de modification du règlement de zonage numéro 2016-08;

**Attendu** qu'un avis de motion a été régulièrement donné par Mme Julie Bernard, à la séance du 13 septembre 2021;

**Attendu** qu'une consultation écrite sur ce projet de modification du susdit règlement de zonage a été tenue entre le 9 et le 25 octobre 2021, ainsi qu'une consultation publique le 25 octobre 2021 à 19h00, le tout précédée d'un avis public paru dans le journal Le Poliquin, le 8 octobre 2021;

**En conséquence**, il est proposé par \_\_\_\_\_, et résolu unanimement, qu'il soit fait et statué, le présente règlement ainsi qu'il suit, à savoir :

**Article 1** Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

**Article 2** Le plan de zonage numéro 2 de 3 accompagnant le règlement de zonage numéro 2016-08, est modifié en agrandissant la zone R-4, à même une partie de la zone R/C-7, afin d'inclure dans la zone R-4 les terrains que les propriétaires du 123, 127 et 129 rue Dubé ont acheté du propriétaire du 950 Route 116. (voir annexe « A »).

**Article 3** L'article 12.3.11, intitulé « Dispositions spécifiques dans les zones commerciales » du règlement de zonage numéro 2016-08 est modifié en ajoutant l'article 12.3.11 d) suivant :

12.3.11 d) Malgré l'article 12.3.2 concernant les matériaux autorisés pour une clôture et un mur, ainsi que l'article 12.3.3 concernant les matériaux prohibés pour la construction d'une clôture, il est permis pour un immeuble dont l'usage principal

est commercial d'utiliser des cloches de ciment ou des poteaux reliés par une chaîne ou un câble, pour enclore un immeuble.

**Article 4** L'article 12.3.13, intitulé « Dispositions spécifiques dans les zones communautaires » du règlement de zonage numéro 2016-08 est modifié en ajoutant l'article 12.3.13 d) suivant :

12.3.13 d) Malgré l'article 12.3.2 concernant les matériaux autorisés pour une clôture et un mur, ainsi que l'article 12.3.3 concernant les matériaux prohibés pour la construction d'une clôture, il est permis pour un immeuble dont l'usage principal est communautaire d'utiliser des cloches de ciment ou des poteaux reliés par une chaîne ou un câble, pour enclore un immeuble ou protéger un infrastructure.

**Article 5** Le présent règlement abroge ou modifie toutes dispositions de règlements antérieurs incompatibles avec les dispositions des présentes.

**Article 6** Le présent règlement entre en vigueur suivant les dispositions de la Loi.

**Adopté à Laurierville, ce \_\_\_\_\_ 2021.**

\_\_\_\_\_  
Marc Simoneau, maire

\_\_\_\_\_  
Réjean Gingras  
Directeur général et sec.-trés.

**Résolution : 2021-264**

**Adoption second projet de règlement numéro 2021-07.**

Proposé par M. Carl Laflamme, et résolu unanimement, d'adopter le second projet de règlement numéro 2021-07, modifiant le règlement de zonage numéro 2016-08, afin d'agrandir la zone R-4 à même une partie de la zone R/C-7 et pour modifier les articles 12.3.11 et 12.3.13 concernant les clôtures, murs et haies.

**Que** le second projet de règlement est adopté sans modification au premier projet de règlement.

**Que** copie de la présente résolution soit transmise à la MRC de l'Érable, en vertu de l'article 128 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

**Adoptée**

**Second projet de règlement numéro 2021-08**

**Règlement modifiant le règlement de lotissement numéro 2016-09, afin d'ajouter l'article 5.3.1 sur les dispositions particulières concernant le lotissement en zone agricole.**

**Attendu** que le conseil juge à propos et dans l'intérêt de la municipalité de modifier le règlement de lotissement numéro 2016-09, afin d'ajouter l'article 5.3.1 sur les dispositions particulières concernant le lotissement en zone agricole;

**Attendu** que ces modifications respectent le contenu du plan d'urbanisme de la municipalité;

**Attendu** que le conseil a adopté par résolution, à la séance du 13 septembre 2021, le projet de modification du règlement de lotissement numéro 2016-09;

**Attendu** qu'un avis de motion a été régulièrement donné par M. Luc Côté, à la séance du 13 septembre 2021;

**Attendu** qu'une consultation écrite sur ce projet de modification du susdit règlement de lotissement a été tenue entre le 9 et le 25 octobre 2021, ainsi qu'une consultation publique tenue le 25 octobre 2021 à 19h00, le tout précédé d'un avis public paru dans le journal Le Poliquin, le 8 octobre 2021;

**En conséquence**, il est proposé par \_\_\_\_\_, et résolu unanimement, qu'il soit fait et statué, le présente règlement ainsi qu'il suit, à savoir :

**Article 1** Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

**Article 2** L'article 5.3.1 suivant est ajouté au règlement de lotissement numéro 2016-09 :

**Dispositions particulières concernant le lotissement en zone agricole**

Lorsqu'un bâtiment existant situé en zone agricole désignée, est trop éloigné d'une voie publique et que sa localisation ne permet pas la subdivision d'un demi-hectare ou plus en bordure d'une voie publique, le terrain peut alors être subdivisé aux conditions suivantes :

- a) Le terrain à subdiviser doit être relié à une voie publique par un chemin d'accès ou un droit de passage d'une largeur minimum de 4 mètres. Ce droit de passage doit être enregistré au bureau d'enregistrement et copie transmise à la Municipalité;
- b) Le droit de passage doit avoir fait l'objet d'une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole et cette demande doit avoir été acceptée par la Commission de protection du territoire agricole;
- c) La superficie et les dimensions minimums du terrain exigées au présent règlement doivent être respectées.

**Article 3** Le présent règlement abroge ou modifie toutes dispositions de règlements antérieurs incompatibles avec les dispositions des présentes.

**Article 4** Le présent règlement entre en vigueur suivant les dispositions de la Loi.

**Adopté à Laurierville, ce \_\_\_\_\_ 2021.**

\_\_\_\_\_  
Marc Simoneau, maire

\_\_\_\_\_  
Réjean Gingras  
Directeur général et sec.-trés.

**Résolution : 2021-265**

**Adoption second projet de règlement numéro 2021-08.**

Proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, d'adopter le second projet de règlement numéro 2021-08, visant à modifier le règlement de lotissement numéro 2016-09, afin d'ajouter l'article 5.3.1 sur les dispositions particulières concernant le lotissement en zone agricole.

**Que** le second projet de règlement est adopté sans modification au premier projet de règlement.

**Que** copie de la présente résolution soit transmise à la MRC de l'Érable, en vertu de l'article 128 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

**Adoptée**

**Résolution : 2021-266**

**Mandat à Lavery, De Billy, avocats.**

Proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que ce conseil mandate Lavery, De Billy avocats, pour tenter toutes procédures judiciaires utiles pour faire cesser l'usage dérogatoire sur le lot 5 659 519, propriété de M. Denis Côté, sise au 932 Route 267 à Laurierville.

**Adoptée**

**Résolution : 2021-267**

**Résultats de l'appel d'offres, pour la collecte, le transport et le traitement du plastique agricole pour l'année 2022.**

**Attendu** que le contrat de la municipalité pour la collecte, le transport et le traitement des plastiques agricoles vient à échéance le 31 décembre 2021;

**Attendu** que la municipalité de Laurierville a confié la responsabilité de procéder à un appel d'offres à la MRC de l'Érable;

**Attendu** que les municipalités de Lyster, Inverness, Sainte-Sophie d'Halifax, Saint-Pierre-Baptiste et Villeroy participent également à l'appel d'offres;

**Attendu** que les soumissionnaires devaient fournir un prix pour chaque municipalité;

**Attendu** que la MRC de l'Érable a reçu 2 soumissions, dont voici les résultats pour la municipalité de Laurierville :

**Services Sanitaires Denis Fortier inc.**

<b>Année 2022</b>	<b>Prix unitaire/coût location</b>	<b>Prix unitaire/coût de transport</b>	<b>Prix unitaire/coût de traitement</b>	<b>Nombre estimé de conteneurs</b>	<b>TOTAL</b>
Conteneur 2 verges	120.00 \$	263.75 \$	117.00 \$	X 21	10 515.75 \$
Conteneur 4 verges	180.00 \$	460.70 \$	234.00 \$	X 7	6 122.90 \$
T.P.S. : 5%					831.93 \$
T.V.Q. : 9,975%					1 659.70 \$
<b>Total :</b>					<b>19 130.28 \$</b>

**Gaudreau Environnement inc.**

<b>Année 2022</b>	<b>Prix unitaire/coût location</b>	<b>Prix unitaire/coût de transport</b>	<b>Prix unitaire/coût de traitement</b>	<b>Nombre estimé de conteneurs</b>	<b>TOTAL</b>
Conteneur 2 verges	240.00 \$	328.44 \$	200.64 \$	X 21	16 150.68 \$
Conteneur 4 verges	300.00 \$	328.44 \$	401.28 \$	X 7	7 208.04 \$
T.P.S. : 5%					1 167.94 \$
T.V.Q. : 9,975%					2 330.03 \$
<b>Total :</b>					<b>26 856.69 \$</b>

**Attendu** que la soumission la plus basse conforme est celle déposée par Services Sanitaires Denis Fortier inc.;

**En conséquence**, il est proposé par M. Carl Laflamme, et résolu unanimement, que la municipalité de Laurierville accorde le contrat pour la collecte, le transport et le traitement des plastiques agricoles à Services Sanitaires Denis Fortier inc., pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022, au prix indiqués dans le tableau susmentionné, le tout conformément aux documents de l'appel d'offres.

### **Adoptée**

#### **Résolution : 2021-268**

##### **Volet 2 du Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP).**

**Considérant** que la municipalité de Laurierville a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du PPASEP;

**Considérant** que la municipalité de Laurierville désire présenter une demande d'aide financière au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatique, dans le cadre du volet 2 du PPASEP, afin de compenser les pertes financières des producteurs qui ont dû modifier leurs pratiques agricoles dans les aires de protection des sources d'eau potable;

**Pour ces motifs**, il est proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**Que** le conseil de la municipalité de Laurierville autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 2 du PPASEP.

**Que** M. Réjean Gingras, directeur général et greffier-trésorier, soit autorisé à signer les documents de demande de subvention relatifs aux compensations de pertes financières des producteurs agricoles dans le cadre du volet 2 du PPASEP.

### **Adoptée**

#### **Résolution : 2021-269**

##### **Annulation du solde résiduaire du règlement d'emprunt numéro 2018-04.**

**Attendu** que la municipalité de Laurierville a entièrement réalisé l'objet du règlement numéro 2018-04 selon les coûts prévus initialement soit 114 975.00 \$;

**Attendu** que la municipalité récupère 100% de la TPS et 50% de la TVQ, représentant un montant de 9 987.50 \$;

**Attendu** que pour payer une partie du coût de l'achat de l'immeuble au 149 rue Grenier, la municipalité de Laurierville a approprié à même le fonds général, un montant de 54 987.50 \$, au lieu de 50 000.00 \$, comme indiqué à l'article 3 du règlement numéro 2018-04;

**Attendu** que le solde de la dépense, soit 50 000 \$ (114 975.00 \$ moins 9 987.50 \$ moins 54 987.50 = 50 000.00 \$), a été financée de façon permanente;

**Attendu** qu'il existe un solde de 4 987.50 non contracté de l'emprunt approuvé par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

**Par conséquent**, il est proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que le montant de l'emprunt du règlement numéro 2018-04 soit réduit de 54 987.50 \$ à 50 000.00 \$;

**Que** la municipalité de Laurierville approprie à même le fonds général, une somme de 54 987.50 \$ pour payer une partie de la dépense prévue au règlement numéro 2018-04.

**Que** la présente résolution annule la résolution numéro 2021-237, adoptée le 4 octobre 2021.

**Qu'**une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

#### **Adoptée**

#### **Résolution : 2021-270**

#### **Acceptation de la réception provisoire des ouvrages pour le Rang 8 Ouest.**

Proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier, M. Réjean Gingras, à signer, pour et au nom de la municipalité de Laurierville, le certificat de réception provisoire des ouvrages, pour le Rang 8 Ouest, exécutés par l'entrepreneur E.M.P. inc., sous la supervision du service d'ingénierie de la MRC de l'Érable.

#### **Adoptée**

#### **Résolution : 2021-271**

#### **Renouvellement entente avec la Société Protectrice des Animaux d'Arthabaska (SPAA).**

Proposé par Mme Isabelle Gagné, et résolu unanimement, que ce conseil accepte de renouveler l'offre de services de la Société Protectrice des Animaux d'Arthabaska (SPAA), pour l'accueil des animaux (chats ou chiens errants), par la municipalité ou par un citoyen de la municipalité.

**Que** le coût du service pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022 est de 0.63 \$ par citoyen (0.62 \$ en 2021), soit un montant de 841.05 \$ (1 335 habitants X 0.63\$).

**Que** ce conseil autorise le directeur général, M. Réjean Gingras, à signer pour et au nom de la municipalité le renouvellement de l'entente avec la SPAA.

#### **Adoptée**

#### **Résolution : 2021-272**

#### **Proposition de Sotek inc., pour l'entretien préventif du système de climatisation et de chauffage à l'immeuble de la Caisse.**

Proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, que ce conseil accepte la proposition de Sotek inc., pour un programme d'entretien préventif des équipements de ventilation, chauffage et de contrôle, à l'immeuble de la Caisse au 149 rue Grenier, pour l'année 2022;

**Que** la proposition comporte 2 visites (avril et octobre 2022). Le prix pour l'entretien au printemps est de 606.00 \$, avant taxes, et de 1 048.00 \$, avant taxes à l'automne, ce prix incluant la fourniture et le remplacement annuel du cylindre de l'humidificateur.

**Que** les travaux d'entretien préventifs comprennent la fourniture et l'installation des pièces et accessoires nécessaires à l'entretien préventif (graisse, lubrifiant, courroies et filtres).

**Que** le directeur général, M. Réjean Gingras, est autorisé à signer la proposition de Sotek inc., pour et au nom de la municipalité de Laurierville.

**Adoptée**

**Résolution : 2021-273**

**Achat de pneus d'hiver pour le pick-up.**

**Attendu** que les pneus d'hiver du pick-up de la municipalité sont arrivés en fin de vie utile, lesquels pneus sont utilisés également en période estivale;

**Par conséquent**, il est proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, d'autoriser l'inspecteur en voirie, M. François Gingras, à faire les démarches auprès du Garage Luc Turgeon & Fils, pour l'achat et la pose de nouveaux pneus d'hiver pour le pick-up de la municipalité.

**Que** le coût pour l'achat et la pose des nouveaux pneus est estimé à 1 000 \$, taxes incluses.

**Adoptée**

**Période de questions de l'assistance.**

Aucune question.

**Résolution : 2021-274**

**Renouvellement entente avec ORAPÉ pour les encombrants.**

Proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que ce conseil accepte de renouveler l'entente avec l'organisme ORAPÉ, pour la collecte des gros encombrants sur le territoire de la municipalité, pour les années 2022, 2023 et 2024.

**Que** le coût pour l'année 2022 est de 5.82 \$ la porte, comparativement à 5.29\$ pour 2021. Pour 2023, le coût sera de 6.22 \$ et pour 2024, le coût sera augmenté en lien avec l'indice du prix à la consommation.

**Que** la municipalité effectuera le paiement du service en 2 versements égaux, le 15 janvier et le 15 juillet.

**Que** le directeur général, M. Réjean Gingras, est autorisé à signer l'entente avec ORAPÉ relative aux encombrants, pour les années 2022, 2023 et 2024, pour et au nom de la municipalité de Laurierville.

**Adoptée**

**Résolution : 2021-275**

**Location d'une partie du garage par E.M.P. inc..**

Proposé par M. Carl Laflamme, et résolu unanimement, que ce conseil accepte de louer une porte de garage à l'entreprise E.M.P. inc., pour l'entreposage de camions de déneigement, pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2021 au 31 mars 2022, ces dates étant approximatives, dépendant du début et de la fin de la période hivernale.

**Que** le coût de location de la porte de garage est de 1 100.00 \$ par mois, pour un camion de déneigement et de 1 650.00 \$ par mois, pour 2 camions de déneigement, en utilisant la même porte de garage.

**Que** le coût de location comprend l'utilisation de la plate-forme de ciment pour l'entreposage du mélange de matériel granulaire et de sel déglacant, pour l'entretien des chemins municipaux pour la période hivernale 2021-2022.

**Adoptée**



**Résolution : 2021-276**

**Renouvellement des services pour les analyses d'eau pour l'année 2022.**

Proposé par M. Carl Laflamme, et résolu unanimement, que ce conseil accepte de renouveler l'entente de services avec l'entreprise Eurofins/EnvironeX, pour les analyses de l'eau potable et de l'eau brute, pour l'année 2022.

**Que** le coût des différentes analyses d'eau augmente en moyenne de 30% pour l'année 2022.

**Que** le coût des analyses d'eau pour 2022 est estimé à 6 000.00 \$, taxes incluses.

**Adoptée**

**Résolution : 2021-277**

**Renouvellement des assurances pour la période du 15 décembre 2021 au 15 décembre 2022.**

Proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que ce conseil accorde le contrat d'assurances biens, automobiles et responsabilité civile à Promutuel Chaudière-Appalaches, société mutuelle d'assurance générale, pour la période du 15 décembre 2021 au 15 décembre 2022;

**Que** les couvertures des bâtiments ainsi que du matériel ont été majorées selon un indice d'inflation de 4%.

**Que** ce conseil choisit l'option avec une franchise de 10 000 \$, pour l'assurance des biens, et assure en responsabilité seulement les 3 biens suivants : Resurfaceuse de la patinoire, souffleuse à neige Pronovost et balai rotatif Wum, attendu que la valeur de ces biens est moins de 10 000 \$.

**Que** ce conseil assure seulement en responsabilité le terrain de tennis et le skate-parc.

**Que** la prime pour la période susdite, selon la soumission reçue du 10 novembre 2021, est de 24 447.61 \$, taxe incluse.

**Adoptée**

**Résolution : 2021-278**

**Entente avec la Ville de Plessisville pour les services de loisirs.**

**Attendu** que l'entente intermunicipale en loisirs, avec la Ville de Plessisville, se termine le 31 décembre 2021;

**Attendu** que les parties désirent avoir une entente pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022 aux mêmes conditions que l'entente précédente;

**Par conséquent**, il est proposé par Mme Isabelle Gagné, et résolu unanimement, que ce conseil accepte la proposition de la Ville de Plessisville de conclure une entente intermunicipale, pour l'année 2022.

**Que** la participation financière de la municipalité de Laurierville, pour l'année 2022, est augmentée de 2% du montant versé en 2021 (8 750.00 \$), pour s'établir à 8 925.00 \$.

**Que** le but de l'entente est d'offrir aux citoyens de Laurierville, la possibilité d'utiliser l'ensemble des activités et structures de loisir de la Ville de Plessisville, aux mêmes coûts et conditions que les citoyens de la Ville de Plessisville.

**Que** le maire, M. Marc Simoneau, et le directeur général et greffier-trésorier, M. Réjean Gingras, sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité de Laurierville, l'entente intermunicipale en loisirs avec la Ville de Plessisville.

Adoptée

**Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil.**

Comme requis aux articles 357 et suivants de la Loi sur les Élections et référendums dans les municipalités, chaque membre du conseil doit déposer, devant le conseil, à chaque année, dans les 60 jours de l'anniversaire de la proclamation de son élection, une déclaration mise à jour écrite, mentionnant l'existence de ses intérêts pécuniaires;

Le directeur général indique que tous les élus ont déposé leur déclaration en date du 15 novembre 2021. Comme requis également, un relevé qui identifie les membres du conseil qui ont déposé leur déclaration, sera expédié au Ministère des Affaires municipales et Habitation.

**Résolution : 2021-279**

**Mandat des membres du Comité consultatif d'urbanisme.**

**Attendu** que le mandat de 2 ans des membres du Comité consultatif d'urbanisme s'est terminé le 13 novembre 2021;

**Attendu** que le Comité consultatif d'urbanisme est constitué de 3 citoyens de Laurierville et de 2 membres du conseil;

**Par conséquent**, il est proposé par Mme Isabelle Gagné, et résolu unanimement, que ce conseil renouvelle les mandats de Mme Carole Roberge, Mme Isabelle Plante et M. Karl Côté comme représentants des citoyens.

**Que** ce conseil nomme M. Pierre Cloutier et M. Martin Samson, conseillers municipaux, comme représentants du conseil municipal.

**Que** leur mandat de 2 ans se terminera le 15 novembre 2023.

Adoptée

**Résolution : 2021-280**

**Traverse piétonnière en face de l'école primaire.**

**Attendu** que la direction de l'école primaire de Laurierville, s'adresse à la municipalité de Laurierville afin d'améliorer la sécurité au niveau de la traverse piétonnière en face de l'école;

**Après délibérations**, il est proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, d'ajouter de chaque côté de la traverse piétonnière, un panneau indiquant ladite traverse, ainsi que de modifier le marquage de la traverse sur la chaussée, au printemps 2022, afin d'ajouter la couleur rouge entre les rectangles jaunes, afin d'augmenter la visibilité de la traverse piétonnière.

**Que** le coût des 2 panneaux et du marquage de la chaussée est estimé à 500.00 \$.

Adoptée

**Dépôt par les candidats(es) à l'élection municipale du formulaire « Liste des donateurs et rapport de dépenses ».**

Le directeur général et greffier-trésorier dépose, comme prévu à l'article 513.2 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités, le formulaire portant sur la liste des donateurs et rapport des dépenses (DGE-1038), que

les candidats(es) aux élections municipales du 7 novembre 2021, ont l'obligation de déposer au greffier-trésorier.

**Que** tous les candidats et candidates ont déposé leur formulaire, soient : M. Marc Simoneau, Mme Suzy Bellerose, M. Martin Samson, Mme Isabelle Gagné, M. Daniel Fortin, M. Pierre Cloutier, Mme Julie Bernard et M. Carl Laflamme.

**Qu'**une copie numérisée de chaque formulaire est transmise au Directeur général des Élections du Québec.

#### **Résolution : 2021-281**

##### **Disposition des feuilles mortes et des résidus de pelouse.**

Proposé par M. Carl Laflamme, et résolu unanimement, d'autoriser l'inspecteur municipal, M. François Gingras, à faire transporter les feuilles mortes et les résidus de pelouse accumulés au dépôt du garage municipal, jusqu'à l'ancienne sablière située dans le rang 8 ouest.

**Que** le coût pour le transport des feuilles mortes et des résidus de pelouse, est d'environ 1 500 \$, taxes non incluses.

**Adoptée**

#### **Résolution : 2021-282**

##### **Participation financière Marathon de l'Espoir du 11 décembre 2021.**

Proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, qu'un montant de 200.00 \$, soit versé dans le cadre de la 31<sup>e</sup> édition du Marathon de l'Espoir, le samedi 11 décembre 2021, en formule hybride.

**Que** le Marathon de l'Espoir vient en aide à l'Oeuvre du partage, un organisme de bienfaisance, dont le but premier est de répondre aux besoins alimentaires des familles et des citoyens plus démunis de la MRC de l'Érable.

**Adoptée**

#### **Correspondance.**

- Communiqué de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, annonçant l'adoption du projet de Loi 49, lequel modifie la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et modifiant diverses dispositions législatives.
- Lettre du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, approuvant la proportion médiane et le facteur comparatif du rôle d'évaluation foncière de la municipalité pour l'année 2022. La proportion médiane est de 97% et le facteur comparatif est de 1.03.
- Invitation de l'organisme Solidarité Nord-Sud des Bois-Francs en collaboration avec l'organisme Mères au Front, à une projection du documentaire « Prison sans barreaux », une incursion dans l'univers de l'hypersensibilité environnementale, le jeudi 18 novembre à 19h00 au Carrefour de l'Érable de Plessisville. Une discussion avec la réalisatrice, Mme Nicole Giguère, suivra la projection.
- Lettre de Recyc-Québec, annonçant le versement d'un montant de 58 410.96 \$, en 2022, dans le cadre du programme de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables.
- Le taux au 100 \$, pour la cotisation à la CSST en 2022, sera de 1.83 \$, comparativement à 2.11 \$ en 2021.

**Liste des comptes.**

Richard Caron : Remboursement taxes versés en surplus.	175.14
Ajustement taxes baisse évaluation : 5 dossiers.	1 213.29
Postes Canada : Poliquin octobre et achat timbres.	335.42
Agence 9-1-1 : Service pour août.	927.08
Ministre du Revenu du Québec : Remises pour octobre.	6 217.12
Receveur Général du Canada : Remises pour octobre.	1 878.86
Desjardins : Cotisations de retraite pour octobre.	1 715.64
Salaire des employés en octobre.	16 252.49
Élus municipaux : Salaire du 1 <sup>er</sup> mai au 31 octobre 2021.	17 875.78
Desjardins : Frais de caisse octobre.	54.00
Hydro-Québec : Luminaires de rues pour octobre.	524.07
Hydro-Québec : Enseigne numérique du 18 août au 18 octobre.	105.32
Bell Mobilité : Service pour novembre.	155.57
Bell Canada : Service pour novembre.	346.93
EMP inc. : Travaux niveleuse.	287.44
EMP inc. : Nettoyage accotements pont du Rang 4.	770.33
EMP inc. : Arracher souches, plantation arbres bordure Mercier.	1 178.49
Rébecca Paquet : Programme couches de coton lavable.	100.00
Électricité Grégoire Poiré inc. : Travaux local Fermières et gazebo.	2 476.39
Plomberie 1750 inc. : Travaux plomberie logement.	537.51
Laurentide Re/Sources : Collecte RDD 21 août.	451.95
Me Sylvain Beaugard : Honoraires septembre.	296.07
Signalisation Lévis inc. : Poteaux et panneaux de circulation.	2 267.95
Jean-François Labrie-Simoneau : Frais cellulaire novembre.	58.01
Isabelle Gagné : Achat tablette pour conseil sans papier.	400.00
Promutuel : Ajustement assurances.	35.97
Petite caisse : Frais de poste, service de garde et déplacement.	313.05
Bell Canada : Déplacement réseau Bell rue des Jonquilles.	8 603.65
Garage Marc Labrie enr. : Batterie et réparation crevaison.	200.06
La Capitale : Ass. Coll. pour novembre.	2 615.14
Les Éditions juridiques FD inc. : Mise à jour Code municipal.	81.59
Lavery Avocats : Dossier 932 Route 267.	1 767.75
BF-Tech inc. : Réparations des bornes incendies.	7 581.72
Ministre du Revenu du Québec : TPS et TVQ vente lot 5 661 469.	1 551.86
Gaudreau Environnement inc. : Service pour octobre.	14 042.49
EMP inc. : Regard puisard pluvial Béland et Jonquilles.	2 673.42
Yvon Labrie : Transport branches (9h).	517.39
Énergies Sonic inc. : Huile à chauffage édifice municipal.	567.44
Mégaburo : Matériel de bureau.	79.20
Buropro : Achat de livres pour bibliothèque.	771.29
Claire Gosselin : Frais déplacement novembre.	90.00
ADMQ : Webinaire sur projet de loi 49.	143.72
A Grégoire & Fils Itée : Récupération tubulure.	164.18
Lavery Avocats : Honoraires pour dossier 932 Route 267.	1 633.05
Services Sanitaires Denis Fortier : Plastiques agricoles octobre.	1 482.89
Vertisoft : Achat portable pour directeur général adjoint par intérim.	1 584.36
Sotack : Entretien préventif et changer cylindre humidificateur.	1 240.74
Eurofins/Environex : Analyse de l'eau octobre.	387.75
Solutia Télécom : Protège écran et boîtiers pour 2 cellulaires.	153.98
Vivaco : Étude compensation protection source eau et divers.	13 268.35
Auger BC Sécurité inc. : Inspection annuelle caserne.	97.73
Auger BC Sécurité inc. : Inspection annuelle édifice municipal.	706.53
Machinerie Mailhot inc. : Courroies ramasse feuilles.	174.42
Entreprise M.C. Comtois 2013 inc. : Toiture garage.	31 869.78
Ciment Taschereau inc. : Regard pluvial Béland et Jonquilles.	1 471.68
C.E.R. Turmel enr. : Matériel pour panneau parc linéaire.	185.11
Fonds d'information sur le territoire : Mutations octobre.	10.00
MRC de l'Érable : Frais ing. travaux égout pluvial sept. et octobre.	5 176.59
MRC de l'Érable : Frais ing. Développement domiciliaire octobre.	79.10
MRC de l'Érable : Frais ingénierie Rang 8 Ouest sept. et octobre.	578.99
MRC de l'Érable : Frais ing. Jonquilles, Iris et Fabrique, sept., oct..	2 520.12

MRC de l'Érable : Frais ingénierie ponceaux Rang 4 septembre.	1 909.66
Xérox Canada ltée : Service pour octobre.	238.92
Agence 9-1-1 : Service pour septembre.	393.06
Ministre des Finances : 2 <sup>e</sup> vers. de 2 Sûreté du Québec.	57 693.00
L4 Construction : Décompte numéro 2, égout pluvial.	43 000.22
EMP inc. : Décompte numéro 3 Rang 8 Ouest.	6 564.25
Englobe : Frais laboratoire égout pluvial rue Grenier.	871.51

**Résolution : 2021-283**

**Approbation des comptes.**

Proposé par M. Carl Laflamme, et résolu unanimement, que la liste des comptes ci-haut mentionnée, soit acceptée telle que présentée, et que le directeur général et secrétaire-trésorier est autorisé d'en effectuer le paiement.

**Adoptée**

**États des revenus et dépenses au 31 octobre 2021.**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose l'état des revenus et dépenses de la municipalité au 31 octobre 2021, démontrant à cette date, des revenus de l'ordre de 1 746 394.19 \$, et des déboursés au montant de 1 887 281.65 \$, laissant un solde en caisse de 65 048.39 (emprunt temporaire de 200 000 \$) \$. De plus, à titre comparatif, on retrouve sur l'état des revenus et dépenses au 31 octobre 2021, les revenus et dépenses au 31 octobre 2020.

**Varia.**

Aucun sujet.

**Résolution : 2021-284**

**Clôture de l'assemblée**

Proposé par Mme Isabelle Gagné, et résolu unanimement, que l'assemblée soit levée.

**Adoptée**

Je, Marc Simoneau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

**Maire.**

**Directeur général et secrétaire-trésorier**